



Vers une société plus juste et équitable

Position de l'APRQ sur la politique gouvernementale visant à offrir à la population des soins et des services accessibles en temps opportun, sécuritaire et de qualité

L'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ) s'insère largement dans la vision énoncée au document de consultation, intitulé *La politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile* (novembre 2024). Toutefois, l'APRQ demande que la politique du gouvernement porte expressément sur le maintien à domicile afin que les personnes âgées puissent demeurer le plus longtemps possible chez elles, si elles le souhaitent.

L'APRQ regroupe plus de 5 300 membres ayant travaillé comme professionnelles et professionnels au Gouvernement du Québec, dans l'un de ses organismes ou sociétés d'État, ainsi que dans quelques CÉGEPS du Québec. Parmi nos membres, près de 20 % ont 75 ans et plus ainsi que 54 % ont entre 65 et 74 ans. D'autre part, près de 43 % de nos membres demeurent hors des régions administratives de Québec et de Montréal. Le maintien à domicile est une priorité de notre association.

« Chez soi, le premier choix, en santé et en sécurité ».

C'est pourquoi l'APRQ considère que le maintien à domicile devrait être considéré comme un droit à reconnaître au Québec et s'inscrire expressément dans la politique gouvernementale.

Pour l'APRQ, la notion de soutien à domicile apparaît comme étant des mesures à implanter pour assurer le maintien à domicile de toutes les personnes âgées qui le souhaitent.

Dans le document de consultation transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux, il était demandé aux organismes participants de répondre à un certain nombre de questions. En tenant compte de ses priorités, l'APRQ a répondu aux questions énumérées à la page 7 du dit document, questions qui lui apparaissent comme essentielles.

Questions posées et réponses de l'APRQ à celles-ci

- La vision devrait-elle être bonifiée ?
 - Oui. Le **maintien à domicile** doit être l'objectif primordial à atteindre.

- Quelles notions sont incontournables ?
 - Elles le sont toutes. Toutefois, la notion de soutien à domicile comprend seulement quelques mesures afin d'atteindre l'objectif du maintien à domicile.

- Quels éléments sont manquants ou sont à retirer des valeurs et principes directeurs proposés ?
 - Nous proposons d'ajouter une valeur ainsi que quatre principes directeurs.
 - Aussi, il serait important d'inclure les municipalités dans l'offre de service, car elles sont déjà très proactives auprès des personnes âgées de leur communauté.

Voici les propositions que l'APRQ transmet au ministère afin de compléter la vision, les valeurs et les principes à considérer dans la *politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile*

Notre apport à la vision portée par cette politique

- **Vision :** Le maintien à domicile doit être l'objectif primordial à atteindre, la notion de soutien à domicile comprenant certaines mesures visant à atteindre cet objectif.

Nous proposons l'ajout d'une nouvelle valeur

- **Autonomie et indépendance** : Renforcer la capacité des personnes âgées à vivre de manière autonome, tout en leur offrant les différents types de soutien nécessaire pour maintenir leur capacité de décider de leur manière de vivre, avec le maximum d'indépendance le plus longtemps possible.

Nous proposons l'ajout de 4 nouveaux principes directeurs

- **Prévention et bien-être** : Promouvoir des stratégies de prévention et de bien-être pour soutenir la santé physique, mentale et émotionnelle des personnes âgées, en privilégiant les programmes de santé publique et les initiatives communautaires et sociétales.
- **Adaptation des milieux de vie** : Développer un programme d'accès, de modernisation et de construction de lieux d'habitation visant le « **Chez soi, le premier choix, en santé et en sécurité** ». Ce programme devrait être mis en place avec la contribution gouvernementale québécoise et fédérale avec des partenaires de l'État, soit les instances municipales, les communautés autochtones et inuites ainsi que le secteur coopératif et les entreprises de service.
- **Équité financière** : S'assurer que les services ainsi que les soins offerts par le gouvernement ou des tiers le sont en garantissant que les personnes âgées reçoivent des services sans égards à leur lieu de résidence, en toute équité financière.
- **Innovation technologique** : Utiliser la technologie pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services, avec des outils comme la télémédecine, les dispositifs de sécurité à domicile et les plateformes numériques de communication.

S'il faut tout un village pour élever un enfant, il faut toute une société pour assurer un véritable soutien aux personnes âgées dans le respect de leur autonomie.

À propos de l'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ)

L'APRQ regroupe plus de 5 300 membres ayant travaillé comme professionnelles et professionnels au Gouvernement du Québec, dans l'un de ses organismes ou sociétés d'État ainsi que dans quelques CÉGEPs du Québec.

L'APRQ est membre de l'Alliance des associations de retraités (AAR).

Jacques Pelchat, président
Au nom de l'APRQ
Cell. : (418) 925-7745
Courriel : presidence@aprq.ca